

Conseil municipal du 10 avril 2018

L'an deux mille dix-huit à dix-huit heures trente, le conseil municipal convoqué en session ordinaire s'est réuni au lieu habituel de ses séances , en présence de Jeannine Brunet , maire de la commune.

Présents : Mme BRUNET, Mme CANO , Mme CORTINAS ,Mr GRESSIER , Mme MARTY, Mr NAUCHE , Mr PARMEGIANI, Mme RAMOS , Mr ROMANI, Mr TEILLOL, Mme THOUVENOT, Mme VENEL, Mme VIZCAY

Absents excusés : Mr LAPORTE, Mr FLOUS

Secrétaire de séance : Mr TEILLOL

Ordre du jour

- Désignation du 4^{ième} adjoint
- Loyers divers
- Travaux d'éclairage public
- Compte de gestion budget principal
- Compte de gestion budget photovoltaïque
- Compte administratif budget principal
- Affectation des résultats budget principal
- Compte administratif budget photovoltaïque
- Affectation des résultats budget photovoltaïque
- Vote des taux des impôts locaux
- Vote du budget principal
- Vote du budget photovoltaïque
- Nouveaux tarifs de location de la salle polyvalente et de la salle des associations
- Révision du prix des tickets de restauration
- Zone de classement en agglomération urbaine du Chemin de Béquine (50 km/h)
- VAE : dispositions générales pour des demandes de VAE
- Dématérialisation des actes
- Révision de la participation de Savarthès
- Questions diverses

1/ désignation du 4^{ième} adjoint

Le maire demande au conseil municipal si des conseillers postulent au poste de 4^{ème} adjoint laissé vacant par la démission de Mme THOUVENOT.

Mme Ramos Jacqueline se déclare candidate.

Le Maire procède à l'élection à bulletin secret. Mme RAMOS est élue à l'unanimité.

Le Maire définit alors les missions attribuées à ce nouvel adjoint : gestion du cimetière, gestion des documents à transmettre à l'ADS .

2/harmonisation des calculs d'augmentation des loyers

Pour harmoniser les dates de révision, il est proposé de procéder à cette révision au 1^{er} mars de chaque année.

Vote : OUI à l'unanimité

3/travaux d'éclairage

Ce qui avait été décidé (voté) le 22 juillet 2017 n'a pas été transmis ni au département, ni au contrôle de légalité. Le SDHEG n'a donc pas pu programmer ces travaux : La Chapelle, Chemin de Lauzi, Salanère
En conséquence, nous sommes amenés à revoter cette proposition.

Montant des travaux : 18 846 €

Part de la commune : 3 818 €

Vote : OUI à l'unanimité

4/Compte de gestion budget principal

Adopté

5/Compte de gestion budget photovoltaïque

Adopté

6/Compte administratif 2017 (budget principal)

Le Maire présente sur vidéo le compte administratif et commente les dépenses des divers chapitres. Elle souligne les dépenses faites après les vols survenus à l'école. Les dépenses créées par le vol de décembre 2017 à l'atelier seront prises sur le budget 2018.

La dépense totale de fonctionnement est de 496 422,43 €

La recette est de 593 411,13 €

L'excédent de fonctionnement est de 97 018,70 €

En investissement le montant des recettes est de 170 291,64 €

Le montant des dépenses est de 137 808,13 €

Soit un excédent de 32 483,51 €

Vote : OUI à l'unanimité

7/Affectation des résultats

Compte tenu des résultats négatifs de l'année 2016 en investissement, nous affecterons en 2018 la somme de 34 720,41 € au R10 (67 203,92€ - 32 483,51€ = 34 720,41€).

En fonctionnement : 249 690,31€ + 97 018 ,70€ = 346 709,01€

346 709,01€ - 34 720, 41€ = 311 988,60€ en R002

Vote des affectations : OUI à l'unanimité

8/Compte administratif du budget photovoltaïque

Le montant des dépenses d'exploitation est de : 1 177,00€

Le montant des recettes est de : 6 420,96€ soit un excédent de : 5 243,96 €

En investissement la dépense est de 1 110 € soit un déficit de 1 110 €

Vote : OUI à l'unanimité

9/Affectation du résultat du photovoltaïque

R002 5 243,96 € - 1 110 € = 4 133,96 €

R10 1 110,00 €

Vote : OUI à l'unanimité

10/Vote du taux des impôts locaux

La commission des finances a prévu une légère augmentation des impôts locaux.

- taxe d'habitation de 9,31 à 9,35
- taxe foncière de 10,50 à 10,54
- propriétés non bâties de 75,27 à 75,54

Vote : OUI à l'unanimité

11/Budget principal 2018

Le Maire commente les crédits (affichés sur l'écran) prévus en fonctionnement et en investissement pour l'année 2018.

Chapitre 11 : Le Maire souligne que les réalisations de 2017 avaient été inférieures aux crédits prévus mais que les travaux d'entretien sont programmés. L'augmentation des énergies est prévisible.

Chapitre 012 : Le Maire signale une diminution des crédits de fonctionnement due au départ de la secrétaire mais en tenant compte de l'embauche d'un agent à temps non complet.

Chapitre 014 : Participation au FPIC : diminution due à l'effet d'aubaine de la fusion des communautés avec les communes « dites pauvres ».

Chapitre 65 : A noter ici, une légère augmentation de ce chapitre due au paiement du secrétariat intercommunal qui n'affecte pas le 012, puisque les charges patronales ne font pas partie des charges de la commune.

Chapitre 66 : statu quo

Chapitre 67 : charges exceptionnelles (une prévision au cas où...)

Chapitre 043 : virement à la section d'investissement : 312 988,60 €

En recettes :

Chapitre 013 : atténuation de charges

Il s'agit des remboursements de la 5C pour nos agents dans le cadre des ALAE .

Chapitre 70 : Les redevances périscolaires représentent la quasi-totalité de ce chapitre.

Chapitre 73 : Les impôts locaux sont en légère augmentation et l'augmentation des bases amènera un surplus d'environ 1 000 € maxi.

Chapitre 74 : Forte diminution de la dotation de fonctionnement

Chapitre 75 : Produits de gestion courante / Petite augmentation des locations

En investissements : Les dépenses prévues sont : un complément de matériel informatique, des chaises, du matériel d'atelier pour compenser celui qui a été volé au mois de décembre. Et surtout des aménagements de terrains (aménagements non encore estimés mais qui seraient en prévision du début du projet « maisons seniors »).

Chapitre 16 : Remboursement de nos emprunts pour 33 000 €

En recettes : taxe d'aménagement et remboursement du FCTVA. Il faut aussi tenir compte de l'affectation de 34 720,41 €. Virement de la section de fonctionnement pour un montant de 311, 988,60 € .

En conclusion, nous prévoyons ce budget équilibré en fonctionnement pour un montant de 879 348,60 € et en investissement pour un montant de 372 709,01€.

Vote : OUI à l'unanimité

12/Budget photovoltaïque

A)En recettes, il a été émis une facture de 3 226,30 € (arrondi à 3 230 €).

Nous y intégrons l'excédent de 2017 4 133, 96 €

Soit un total de recettes de **7 363,96 €**

B) En dépenses, il est prévu au 011 2 450 €

Au 012 700 €

Au 65 400 €

Un versement à la section d'investissement de 3 813,96 €

Total des dépenses d'exploitation **7 363,96 €**

En investissement, une dépense de **3 813,96€** compensée par un virement de la section d'exploitation de 3 813,96 €. Nous avons prévu l'achat d'un nettoyeur pression pour entretenir les panneaux.

Le budget est présenté en équilibre : exploitation 7 363,96 € et en investissement 3 813, 96 €.

Vote du budget voltaïque : OUI à l'unanimité

13/Tarif de la restauration scolaire

La commission des finances propose de revaloriser le tarif de restauration : passage de 3,30 € à 3,40 € le prix d'un repas, à la prochaine rentrée scolaire.

Vote des tarifs de restauration : OUI à l'unanimité

14/Tarifs de location de la salle polyvalente et de la maison des associations

La commission des finances propose d'augmenter les tarifs de location de la salle polyvalente. Elle propose également de clarifier les tarifs de la maison des associations .

La salle polyvalente : Pour les Landorthais : 200 € avec arrhes de 100 € à la réservation non réversibles avec 50 € supplémentaires en période hivernale (chauffage)

 Pour les non Landorthais : 600 € dont 300 € à la réservation (avec 50 € supplémentaires en période hivernale (chauffage)

Vote : OUI à l'unanimité

15/Classement du Chemin de Béquine en zone d'agglomération urbaine

La commune d'Estancarbon souhaite que ce chemin soit en zone urbaine. Le Conseil Départemental nous sollicite pour que nous prenions la même position.

Vote : Le Conseil Municipal prendra une décision après la réunion du 12 /04 /18.

16/ VAE

Le Maire et la première adjointe exposent certains points de la réglementation en ce qui concerne le CPF (congé personnel de formation) et le dispositif VAE (validation des acquis de l'expérience). Le compte personnel quantifie le nombre d'heures que l'agent capitalise pour diverses formations. Le quota d'heures n'excède pas 120h et le compteur se remet à zéro après un certain cumul d'années. Pour la VAE (dispositif particulier), l'agent a un droit de 24h.

Pour la prise en charge financière, si cet accompagnement a lieu en dehors du temps de travail, l'agent peut recevoir un paiement d'heures complémentaire à son salaire. La commune pourrait participer aux frais de formation. Le Maire laisse aux conseillers et à l'adjointe chargée de la gestion des personnels débattre sur les dispositions financières.

Les conseillers pensent que ce serait créer un précédent, si l'on devait appliquer ce dispositif, dans la mesure où la commune cotise mensuellement au CNPFT pour l'ensemble des agents. Ils demandent au Maire de prendre simplement un arrêté pour la prise en charge des heures. Dans cette décision, Mme BRUNET, Mme CORTINAS et Mr PARMEGIANI n'ont pas participé au vote.

17/ Dématérialisation des actes

Le Maire a pris contact avec la Préfecture puis avec Berger Levraut pour connaître les conditions d'engagement de la commune par rapport à cette opération. Berger Levraut propose un pack à 50 € par an pour le PS2 déjà en place, l'hébergement de Chorus Pro directement en comptabilité et la télétransmission des actes à la Préfecture.

Avantages : signature immédiate des actes, pas de courrier, pas de déplacement, concernant les délibérations, les arrêtés . Cependant deux packs de certificats sont à prendre en charge pour un montant de 1 300 €.

Affectation des factures Chorus directement dans le dossier compta

Vote : OUI à l'unanimité

18/ Revalorisation de la participation de Savarthès

Il est proposé de passer de 300 € à 350 € pour la participation de la commune à la scolarité des enfants de Savarthès.

Vote : OUI à l'unanimité

19/Questions diverses

Ecole : Mme CORTINAS rappelle le loto organisé par les parents d'élèves, à la salle polyvalente, le vendredi 13 avril.

Communication : Mr TEILLOL fait part de quelques informations :

- compte-rendu de la chasse aux œufs qui s'est déroulée le lundi de Pâques. Bonne participation des enfants. Compte tenu du peu de participants au repas (auberge espagnole), il est envisagé de prévoir cet évènement l'après-midi.
- La cérémonie du 8 Mai se déroulera sans messe ; celle-ci sera toutefois prévue le 11 novembre.
- La tournée de la collecte des ordures va être modifiée (1^{er} Mai / 8 Mai). Les changements seront annoncés dans le flash'infos distribué fin avril.
- Journées du patrimoine : Ces journées sont prévues le même week-end que les Pyrénéennes. Afin de ne pas être en concurrence, on envisage plutôt , la semaine suivante, une journée découverte avec une promenade sur un chemin de randonnée avec animations sur le parcours.

Fin du conseil municipal à 20h45

